



Orange signe un premier PPA avec Boralex

Orange France a annoncé mardi 7 juillet la signature de son premier contrat d'achat d'électricité renouvelable (corporate PPA) sur le territoire français. Et c'est avec Boralex, groupe canadien et premier producteur indépendant d'éolien terrestre de France, que l'opérateur télécom a passé ce contrat d'une durée de cinq ans. Boralex fournira à Orange 67 GWh/an d'électricité renouvelable produite par les 26 éoliennes du parc d'Ally-Mercoeur

situé en région Auvergne Rhône-Alpes et qui est en service. Le contrat, qui débutera le 1^{er} janvier 2021, porte sur l'ensemble de l'électricité produite par le parc éolien dont la puissance installée est de 39 MW. Le contrat permet à Boralex de sécuriser la vente de l'électricité produite par ce parc pour lequel le contrat d'obligation d'achat prend fin en décembre 2020. Orygeen la société de conseil qui a accompagné Orange, a précisé que ce contrat est le premier PPA « physique » signé en France « *sur un périmètre incluant un très grand nombre de points de livraison* ». La SNCF, Aéroport de Paris ou encore Auchan ont déjà signé des PPA en France. Dans le cadre de son plan stratégique Engage 2025, Orange s'est fixé comme objectif que les énergies renouvelables représentent en 2025 plus de 50 % de l'électricité consommée au niveau mondial. Le groupe a déjà signé des PPA en Espagne et en Pologne.